



Suspension du permis de chasse

Par **trappeur**, le **25/06/2008** à **17:32**

suite a une infraction à un arrêté réglementaire relatif aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, j'ai été condamné à une amende de 200€ et écrit mot pour mot sur le compte rendu du procès "à la suspension du permis de chasser pour une durée d'un an" J'ai réglé l'amende et rendu mon permis il y a + de 16 mois à la gendarmerie et personne ne peut me dire comment faire pour le récupérer. Pire certain mon dit qu'il fallait que je repasse l'examen de ce permis, ce qui m'étonne car en aucun cas sur le compte rendu, le juge n'a prononcé l'annulation de ce permis et nulle part il est écrit avec obligation de repasser l'épreuve du permis de chasser. Sur l'extrait de jugement que la gendarmerie m'a rendu il est écrit à la machine : a/ amende, sur une deuxième ligne il est écrit à la machine a/retrait du permis de chasser et écrit à la main à la suite "avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis 1 an". Tout les ans on sollicite un nouveau permis pour la chasse car ce permis est annuel. Sur ce même extrait le gendarme a écrit retrait du permis "date" plus loin permis pouvant être restitué le "date" et j'ai signé. je vous remercie par avance pour élucider ce problème